



## **Termes de Reference (TDR) de l'Évaluation Finale du Projet JTF**

### **Préambule :**

Le Fonds fiduciaire japonais (JTF) est un programme initié par le gouvernement japonais pour soutenir les associations membres de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) dans la promotion des services de santé sexuelle et reproductive en Afrique et en Asie.

C'est dans ce cadre que le présent projet, initié par le ministère des Affaires étrangères du Japon avec le soutien de l'IPPF, a été attribué en 2020 à l'Association marocaine de planning familial. Le projet est intitulé " Projet JTF/Seafarers : Entre la violence basée sur le genre et l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive", C'est un projet en faveur des pêcheurs appartenant à la Délégation régionale de la pêche maritime de Souss-Massa. Sa durée est de deux ans (2020-2022).

L'objectif principal de ce projet est d'augmenter l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour 14 000 marins et de réduire de 20% la prévalence de la violence sexuelle et sexiste.

Ce projet vise à relever les défis auxquels sont confrontés les marins en termes de : manque de connaissances et d'informations sur la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) en général et le faible accès à des services SDSR adéquats pour les communautés de marins à Agadir dans la région de Souss Massa. Les communautés de gens de mer partagent des besoins particuliers en matière de SDSR liés à la nature de leur travail, à savoir travailler jusqu'à six mois en mer dans un environnement exclusivement masculin. À ce problème, s'ajoute la dimension la plus visible de la violence sexuelle et sexiste dans cette communauté, qui résulte d'un grand écart dans l'implication des hommes dans les questions de DSSR.

Dans ce cadre, le projet a prévu de mettre en œuvre des actions qui répondront aux besoins en matière de santé sexuelle et reproductive de cette population cible et d'adapter des interventions et des approches innovantes telles que le développement d'une politique SDSR sur le lieu de travail afin d'améliorer les résultats en matière de SDSR dans les communautés de marins et leurs



partenaires.

Suite à la fin de ce projet au 30 juin 2022, L'AMPF lance un appel à recrutement d'un ou d'une équipe de consultant (es) pour évaluer ledit projet mis en œuvre au niveau de la région Sous Massa (Agadir).

## **I-But du projet, objectifs et principaux résultats attendus avec cibles.**

### **Objectif du projet :**

Augmenter l'accès des marins aux services de SSR et diminuer de 20% la prévalence de la violence sexuelle et sexiste.

### **Objectifs spécifiques :**

1. Améliorer les résultats en matière de SSR de 14 000 marins à Agadir par le biais d'informations et de services.
2. Donner à 14 000 marins les moyens de faire face à la violence sexuelle et sexiste grâce à l'accès à l'information et au soutien psychologique.
3. Plaider pour que des politiques de santé sexuelle et reproductive sur le lieu de travail soient adoptées par trois parties prenantes directement impliquées dans l'industrie du poisson dans la région.

## **II- Lieu d'implantation du projet**

Souss Massa (Agadir)

## **III- Résultats attendus du projet**

1. Des services intégrés de santé sexuelle et reproductive accessibles au port sont assurés aux pêcheurs et leurs familles.
2. La clinique du port, ou la clinique portuaire, est équipée d'équipements et de produits essentiels pour un meilleur diagnostic des IST et autres symptômes liés à la santé sexuelle et reproductive. Il s'agit notamment d'échographies urologiques, de médicaments, de tests rapides de dépistage du VIH et d'ordinateurs pour les logiciels de dépistage de la violence et les statistiques.
3. Les capacités du personnel administratif au port et sur les bateaux de pêche pour qu'il soit conforme au modèle de prestation de services de l'IPPF sont renforcées. La formation DSSR comprendra : a) l'utilisation d'un logiciel de dépistage de la violence ; et b) la collecte de données.



Une bonne utilisation des données permettra d'identifier les personnes qui n'ont pas accès aux services et/ou celles qui sont perdues de vue. Les coopératives de marins ont également un rôle à jouer dans l'environnement de travail des marins, le personnel des coopératives sera également formé au dépistage et aux services des violences sexuelles et violences basées sur le genre pour les épouses/partenaires.

4. La fourniture d'informations et de services de santé sont assurés. La fourniture d'informations permet de diffuser les connaissances en matière de DSSR afin de sensibiliser les marins et leurs partenaires à l'amélioration des résultats sanitaires et de générer une demande de services. Les services de santé sont des services complets de DSSR et des services liés à la santé mentale pour : a) maintenir la bonne DSSR des marins ; et b) maîtriser l'agressivité des marins envers leurs partenaires sexuels. Contribuant à la stratégie Fast Track de lutte contre le VIH, les interventions comprendront un dépistage efficace et efficient du VIH pour ce groupe à haut risque.

#### **IV- Objectifs de l'évaluation finale du projet**

Cette évaluation finale prendra en compte toutes actions programmées dans le document projet. Elle vise à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés du projet en se comparant avec une étude de base déjà réalisée au début du projet (T0). Elle permettra aussi de fournir les éléments nécessaires pour montrer la contribution du projet dans l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive au niveau des sites choisis et d'autre part de formuler des recommandations stratégiques et pratiques issues des leçons apprises utiles à partager avec toutes les parties prenantes incluant les bailleurs et les bénéficiaires cibles en vue de définir des interventions nécessaires pour une éventuelle seconde phase.

De façon spécifique, il s'agira de :

- montrer dans quelle mesure la formulation du projet ainsi que l'approche utilisée sont pertinentes pour la satisfaction des besoins identifiés ;
- évaluer les indicateurs quantitatives et qualitatifs du projet et expliquer les écarts
- examiner les progrès atteints dans la réalisation des produits escomptés en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;
- analyser les facteurs qui ont affecté de façon positive ou négative l'atteinte des résultats ;
- apprécier la durabilité des résultats escomptés (continuation des prestations services après



la fin du projet);

- apprécier la stratégie de partenariat pour réaliser les résultats ainsi que les dispositions prises pour rendre compte ;
- analyser la pertinence des indicateurs de suivi-évaluation et leur adaptation à la mesure des résultats.
- examiner la contribution du projet dans la promotion de l'équité et de l'égalité de genre
- faire ressortir les leçons apprises de la mise en œuvre du projet et proposer des recommandations pour la prochaine phase.

#### **V- Critères d'Evaluation**

L'évaluation du projet se fera, entre autres, selon les **critères** suivants :

**Couverture :** Déterminera si la sélection de personnes bénéficiaires a suivi des critères de participation et la perspective genre a été prise en considération, si les titulaires de droits, population bénéficiaire, secteurs d'intervention sont prioritaires. Déterminera aussi si la couverture a été l'adéquate prenant compte des ressources duprojet, et si les mécanismes mises en place pour faciliter l'accès des femmes aux services d'attention ont été adéquates.

**Participation :** Déterminera si les autorités locales, les acteurs communautaires et les titulaires de droits et population bénéficiaire ont été impliqués et ont effectivement participé du processus d'exécution des actions du projet.

**Appropriation :** Déterminera si la commission de travail intersectorielle et les organisations de la société civile ont mis en marche des dispositifs internes pour la soutenabilité de l'action de cette structure. Déterminera dans quelle mesures les agents de proximité prennent un rôle de leadership dans la communauté dans ce sens.

**Capacité d'autonomie :** Déterminera si les titulaires de droits et personnes bénéficiaires connaissent leurs droits et dans quelle mesure.

**Pertinence :** Déterminera si les actions développées ont été pertinentes et se sont adressées aux populations objet de l'intervention, leurs besoins et priorités et si sont cohérentes avec les politiques publiques. Déterminera aussi les mécanismes utilisés à niveau national et local pour assurer la coordination, l'échange d'information et lessynergies avec des autres acteurs dans la zone pour éviter duplicités.

**Efficacité :** Déterminera si les indicateurs prévus permettent assurer de manière adéquate la



portée des résultats et les objectifs de genre prévus.

**Efficience :** Déterminera si le projet a compté avec les moyens matériels et humaines nécessaires pour assurer la bonne marche du projet, et si le chronogramme et les délais prévus dans la formulation ont été respectés.

**Impact :** Déterminera si l'intervention a produit des effets positifs dans les titulaires de droits et la population bénéficiaire, et si ces effets sont les résultats directs de l'intervention ou s'ils se seraient produits de toute façon sans elle. Déterminera l'impact produit sur les besoins pratiques et stratégiques des femmes, sur la situation d'iniquité et les interventions que pourraient s'améliorer pour avoir un majeur impact sur les titulaires de droits et population bénéficiaire.

**Soutenabilité :** Déterminera les aspects du projet qui vont perdurer après l'intervention. Déterminera les facteurs qui affectent la soutenabilité dans chaque un des axes d'intervention.

## **VI- Profil de l'équipe d'évaluation**

Afin de réaliser cette évaluation, nous préférons une équipe d'experts masculins et féminins. L'un est le chef de file et l'autre aide à mener les entretiens. Cette équipe d'évaluation doit répondre aux exigences minimales suivantes:

- Expérience démontrable dans la conception et l'élaboration d'évaluations de projets de développement (au moins 5 évaluations élaborées dont 3 doivent se référer au pays d'intervention et/ou au secteur d'action).
- Formation spécifique aux méthodologies et à l'application des techniques de recherche sociale.
- Connaissance et expérience du secteur de la SSR.
- Formation et expérience en matière d'égalité des sexes et d'intégration de la dimension de genre dans les évaluations.
- Disponibilité pendant toute la période de l'évaluation, notamment pour les travaux de terrain, les réunions de travail et pour la diffusion et le retour des résultats obtenus.

## **VII- Offre technique et financière et critères d'évaluation**

Le contenu de l'offre doit couvrir au moins les sections suivantes :

- Conception qui doit inclure au moins :



- Objectifs et portée de l'évaluation
- Approche méthodologique préliminaire
- Incorporation d'approches transversales
- Participation des parties prenantes
- Matrice d'évaluation préliminaire contenant les questions/thèmes d'évaluation énoncés, les indicateurs qui rendent ces questions opérationnelles et les techniques de collecte de données. Les indicateurs et les techniques de recherche ainsi que l'intégration de la dimension de genre seront fortement appréciés.
  - Produits livrables.
  - Calendrier et tâches proposés.
  - Budget par phases d'évaluation.
  - Curriculum vitae professionnel de l'équipe d'évaluation, détaillant leur expérience en matière d'évaluation

### **VIII- Rapport d'évaluation finale,**

Appliquant à nouveau la méthodologie des années précédentes et évaluant la portée de l'intervention à travers les questions d'évaluation.

Produit requis : Projet de rapport d'évaluation final **en anglais ou français** et, après approbation par le comité de suivi de l'AMPF, un rapport final avec la structure suivante :

0. Résumé exécutif
1. Introduction
2. Description succincte de l'intervention
3. Méthodologie utilisée pour l'évaluation
4. Analyse et interprétation des informations recueillies
5. Résultats de l'évaluation par critères et questions d'évaluation.
6. Leçons apprises



## 7. Recommandations de l'évaluation

## 8. Fiche de synthèse de deux pages

## 9. Annexes

- Plan de travail
- Méthodologie, techniques et sources utilisées pour collecter les informations : analyse documentaire (document projet, matrice des indicateurs, entretiens, focus group, scripts d'entretien, transcriptions et notes (le cas échéant), modèles d'enquête, données brutes collectées et analyse statistique, et autres informations collectées et analysées.
  - Allégations et commentaires des parties prenantes sur le projet de rapport, le cas échéant.

## **IX- Calendrier de la mission**

La date limite de la soumission du Draft rapport est le 30 Août 2022 et le rapport final, le 15 septembre 2022 après révision par AMPF-IPPF

## **X- Soumission des candidatures**

Les offres doivent être soumises par courrier électronique.

La date limite de soumission est le 04 Août 2022 à compter de la publication des termes de référence et doit être faite par courriel aux contacts suivants :

[ampf.recrutement@ampf.org.ma](mailto:ampf.recrutement@ampf.org.ma)